



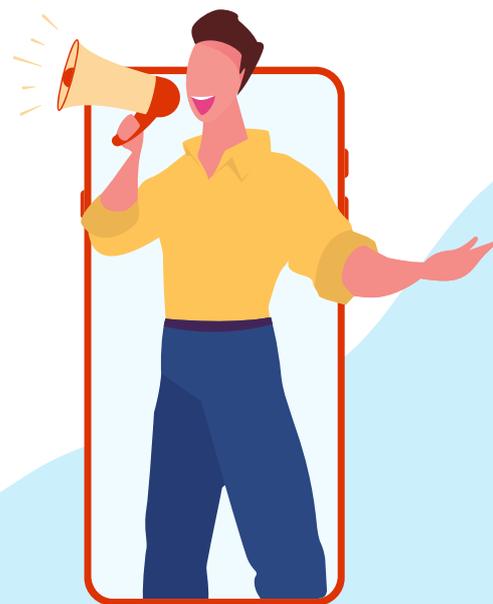
PUISSANCE AVENIR⁽¹⁾ PUISSANCE AVENIR CAPITALISATION⁽²⁾

200 € OFFERTS sous conditions⁽³⁾

Offre valable du 31 janvier 2024 au 17 avril 2024

Pour une première souscription aux contrats d'assurance-vie Puissance Avenir ou de capitalisation Puissance Avenir Capitalisation en gestion libre ou gestion sous mandat avec un versement initial net de 5000€ minimum investi à 30% minimum en unités de compte **non garanties en capital** en gestion libre, et de 35% à 75% selon le profil choisi dans le cadre du mandat d'arbitrage.

L'accès à l'investissement et au mode de gestion donnant droit à prime est subordonné au niveau de risque que le souscripteur est en mesure de supporter et à la volonté ou non du souscripteur de déléguer les actes d'arbitrages.



Je choisis le mandat d'arbitrage⁽⁴⁾ (gestion pilotée)

200€ offerts sous conditions⁽³⁾.

Offre valable du 31 janvier 2024 au 17 avril 2024.

Pour une 1^{ère} souscription aux contrats d'assurance-vie Puissance Avenir⁽¹⁾ ou de capitalisation Puissance Avenir Capitalisation⁽²⁾ avec un versement initial net de 5 000€ minimum investi en mandat d'arbitrage. Le versement initial net doit être investi à 35% en unités de compte non garanties en capital sur le profil Modéré, 50% sur le profil Équilibré, 75% sur le profil Dynamique. Le choix du profil du mandat d'arbitrage se fera au regard du profil investisseur du souscripteur et de son appétence au risque. **Les unités de compte présentent un risque de perte en capital. L'accès au mode de gestion donnant droit à prime est subordonné et à la volonté ou non du souscripteur de déléguer les actes d'arbitrages.**

Assurancevie.com versera la prime par virement, sur le compte bancaire (nom de la banque) du souscripteur (compte courant uniquement) _____, dans un délai de 60 jours après la fin de la période de renonciation⁽⁵⁾.

Ou je choisis la gestion libre

200€ offerts sous conditions⁽³⁾.

Offre valable du 31 janvier 2024 au 17 avril 2024.

Pour une 1^{ère} souscription aux contrats d'assurance-vie Puissance Avenir⁽¹⁾ ou de capitalisation Puissance Avenir Capitalisation⁽²⁾ avec un versement initial net de 5 000€ minimum en gestion libre investi à 30% minimum en unités de compte, qui présentent **un risque de perte en capital.**

L'accès à l'investissement donnant droit à prime est subordonné au niveau de risque que le souscripteur est en mesure de supporter.

Je souhaite que cette prime soit versée à 100% sur l'unité de compte **non garantie en capital** suivante, choisie parmi celles disponibles dans les contrats Puissance Avenir⁽¹⁾ et Puissance Avenir Capitalisation⁽²⁾ _____

dont le code Isin est : _____

À défaut l'assureur versera la prime à 100% sur l'unité de compte non garantie en capital BDL Rempart C FR0010174144

Je soussigné(e) _____ souhaite souscrire au contrat

(cochez la case) :

Puissance Avenir⁽¹⁾
(contrat d'assurance-vie)

Puissance Avenir Capitalisation⁽²⁾
(contrat de capitalisation)

et bénéficiaire de l'offre :

Je joins ce formulaire au bulletin de souscription

Je joins obligatoirement un RIB au bulletin de souscription

Fait à :

Le :

Signature :

(Si le souscripteur est mineur, signature des deux représentants légaux et celle de l'enfant de plus de 12 ans)

Contrairement aux fonds en euros, les unités de compte ne garantissent pas le capital versé et sont soumises aux fluctuations des marchés financiers à la hausse comme à la baisse. Se reporter à la présentation des supports d'investissement dans les conditions contractuelles des contrats, disponibles sur www.assurancevie.com.

L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur. **La valeur de ces unités de compte n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

Pour une liste des unités de compte, se reporter à la présentation des supports d'investissement des conditions contractuelles des contrats, disponibles sur www.assurancevie.com.

Ces offres ne doivent pas constituer un élément déterminant de votre choix d'investissement, Assurancevie.com diffusant régulièrement des offres de bienvenue.

⁽¹⁾Puissance Avenir est un contrat d'assurance-vie individuel de type multisupport. Ce contrat est commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Vous pouvez consulter le document d'information clé du contrat ici : https://www.assurancevie.com/assets/files/web/kid/kid_puissance_avenir.pdf. Les documents d'informations clés du contrat Puissance Avenir contiennent les informations essentielles de ces contrats. Vous pouvez vous procurer ces documents auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.

⁽²⁾Puissance Avenir Capitalisation est un contrat de capitalisation individuel de type multisupport. Ce contrat est commercialisé par Assurancevie.com et géré par Suravenir - Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 1 235 000 000 €. Entreprise régie par le Code des assurances - 232 rue général Paulet, BP 103, 29802 Brest cedex 9. Siren 330 033 127 RCS Brest. Vous pouvez consulter le document d'information clé du contrat ici : https://www.assurancevie.com/assets/files/web/kid/kid_puissance_avenir_capitalisation.pdf. Les documents d'informations clés du contrat Puissance Avenir Capitalisation contiennent les informations essentielles de ces contrats. Vous pouvez vous procurer ces documents auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.

Assurancevie.com est une société de courtage en assurance de personnes. Société par Actions Simplifiée, dont le siège social est situé 13 rue d'Uzès, 75002 Paris. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 880 568 423 ainsi qu'à l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance, www.orias.fr) sous le n° 20 001 801. Conseiller en Investissements Financiers (CIF), membre de l'ANACOFI-CIF.

Suravenir et Assurancevie.com sont soumises au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09). Les documents d'informations clés des contrats Puissance Avenir et Puissance Avenir Capitalisation contiennent les informations essentielles de ces contrats. Vous pouvez vous procurer ces documents auprès de Suravenir ou en vous rendant sur le site suravenir.fr.

⁽³⁾Offre promotionnelle **du 31 janvier 2024 au 17 avril 2024** valable uniquement pour une première souscription par une personne physique à un contrat d'assurance-vie Puissance Avenir ou de capitalisation Puissance Avenir Capitalisation avec un versement initial net de 5 000€ minimum :

- **investi en mandat d'arbitrage (gestion pilotée)** avec un minimum de 35% en unités de compte qui présentent un **risque de perte en capital** sur le profil Modéré, 50% sur le profil Équilibré et 75% sur le profil Dynamique. L'accès au mode de gestion mandat d'arbitrage donnant droit à prime est subordonné à la volonté ou non du souscripteur de déléguer les actes d'arbitrages. Offre valable pour les demandes reçues entre le 31 janvier 2024 au 17 avril 2024 inclus (date de réception de la demande de souscription complète, accompagnée du coupon de l'offre, faisant foi), sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com. La prime sera versée par virement par Assurancevie.com, dans un délai de 60 jours à l'issue de la période de renonciation (le délai de renonciation court pendant le délai de trente jours calendaires révolus à compter du moment où le souscripteur est informé que le contrat est conclu (article L.132-5-1 du Code des assurances), sur le compte bancaire du souscripteur. Veuillez obligatoirement joindre le RIB (IBAN) du compte à votre nom.

- **Ou en mode de gestion libre**, avec un versement minimum initial net de 5 000€. Ce versement initial doit être investi à hauteur de 30% minimum sur un ou plusieurs supports en **unités de compte non garantis en capital**. Offre valable pour les demandes reçues entre le 31 janvier 2024 au 17 avril 2024 inclus (date de réception de la demande de souscription complète, accompagnée du coupon de l'offre, faisant foi), sous réserve d'acceptation par Assurancevie.com.

L'accès à l'investissement donnant droit à prime est subordonné au niveau de risque que le souscripteur est en mesure de supporter. L'assureur versera la prime sur l'unité de compte choisie par le souscripteur (la prime ne peut pas être versée sur le/les fonds en euros disponibles sur le contrat. Si vous optez pour un support de type SCPI, vous devez obligatoirement joindre à votre dossier l'annexe complémentaire de présentation des supports que vous aurez préalablement complétée. Celle-ci est disponible sur le site www.assurancevie.com) parmi celles disponibles dans les contrats Puissance Avenir et Puissance Avenir Capitalisation ou à défaut sur BDL Rempart C FR0010174144 après acceptation de la souscription. **Les unités de compte présentent un risque de perte en capital.**

⁽⁴⁾Les contrats Puissance Avenir et Puissance Avenir Capitalisation donnent accès, dans le cadre du mandat d'arbitrage, sous réserve du profil investisseur et de son appétence au risque, à 3 profils de gestion, du moins risqué « Profil Modéré » au plus risqué « Profil Dynamique ». Chaque profil comporte une part de fonds en euros et une part d'unités de compte (voir Règlement du mandat, disponible sur le site www.assurancevie.com) qui présentent **un risque de perte en capital**.

⁽⁵⁾Le délai de renonciation court pendant le délai de trente jours calendaires révolus à compter du moment où le souscripteur est informé que le contrat est conclu (article L.132-5-1 du Code des assurances).

Offre limitée à une seule souscription de contrat géré par Suravenir auprès d'Assurancevie.com.

Document à caractère publicitaire dépourvu de valeur contractuelle.